



Treize places à Poitiers

Cordia est une association nationale. À l'origine, elle accueillait les malades atteints du sida. Aujourd'hui, Cordia gère des appartements de coordination thérapeutique pour des personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes (32 maladies répertoriées) à Paris, Tours, La Rochelle et Poitiers. Soit 94 places, dont 13 ici : une résidence pour six personnes et sept appartements meublés de type 1 répartis dans toute la ville.

Un toit pour les malades

L'association Cordia offre un toit aux sans-domicile atteints de maladies chroniques.

Une équipe de professionnels les accompagne sur le chemin de la réinsertion.

Six des treize résidents pris en charge par l'association Cordia sont installés dans une maison collective, à Poitiers. Tous sont atteints de maladies chroniques invalidantes : VIH, cancer, hépatite, diabète... La plus jeune a 20 ans, la doyenne 56. La plupart viennent de la rue, sans foyer ni famille sur lesquels se reposer.

CONTACTS

Cordia
13 rue Scheurer
Kestner
05 49 51 87 96
www.cordia.asso.fr

résident dans son projet de vie personnelle, qui est au centre de notre dispositif », explique Jean-Luc Cousineau, directeur de Cordia. « Ateliers thérapeutiques et éducatifs, entretiens, sorties culturelles visent à reprendre confiance, à retrouver le goût de vivre et à restaurer le lien social », précise Clotilde Perseille, chef de service. Objectif : la réinsertion de ceux qui cumulent dénuement et maladie.

Concrètement, les malades sont d'abord installés dans cette maison collective avant d'intégrer l'un des sept appartements individuels que gère l'association à Poitiers. Ils ont été adressés par le CHU, le réseau Ville-hôpital ou encore le CCAS. La durée moyenne d'un séjour est de deux ans. ■

Vivre ensemble puis vivre seul

Au sein des Appartements de coordination thérapeutique gérés par Cordia, ils vont petit à petit réapprendre l'autonomie. « Une équipe pluridisciplinaire – médecin, psychologue, infirmier et travailleurs sociaux – accompagne chaque